

Assemblées des États membres de l'OMPI

Quarante-neuvième série de réunions
Genève, 26 septembre – 5 octobre 2011

POLITIQUE LINGUISTIQUE DE L'OMPI

Document établi par le Secrétariat

1. Le présent document contient le document relatif à la politique linguistique de l'OMPI (document WO/PBC/18/15), qui est soumis au Comité du programme et budget (PBC) de l'OMPI à sa dix-huitième session (12 – 16 septembre 2011).
2. La recommandation du PBC concernant ce document figurera dans le "Résumé des recommandations formulées par le Comité du programme et budget à sa dix-huitième session tenue du 12 au 16 septembre 2011" (document A/49/16).
3. *Les assemblées des États membres de l'OMPI et des unions administrées par l'OMPI, chacune pour ce qui la concerne, sont invitées à approuver la recommandation du Comité du programme et budget concernant le document WO/PBC/18/15, telle qu'elle figure dans le document A/49/16.*

[Le document WO/PBC/18/15 suit]

Comité du programme et budget

Dix-huitième session
Genève, 12 – 16 septembre 2011

POLITIQUE LINGUISTIQUE DE L'OMPI

Document établi par le Secrétariat

I. INTRODUCTION

1. En réponse au souhait exprimé par les États membres concernant l'extension de la couverture linguistique des activités de l'Organisation, une première contribution à l'élaboration d'une politique linguistique globale pour l'OMPI a été soumise à la session de 2010 des assemblées des États membres dans les documents A/48/11 et A/48/11 Add. Les décisions adoptées par la suite figurent au paragraphe 250.i) à x) du document A/48/26, reproduit en annexe.
2. Ces décisions prévoyaient l'extension de la couverture linguistique à six langues à partir du 1^{er} janvier 2011 pour le Comité permanent du droit d'auteur et des droits connexes (SCCR) et le Comité permanent du droit des marques (SCT). La poursuite de l'extension de l'offre linguistique et les ajustements de ressources connexes devaient être examinés dans le contexte de la préparation du programme et budget pour 2012-2013. En outre, le Secrétariat était invité à augmenter la part de la sous-traitance dans la traduction, en particulier vers les régions/pays en développement, conformément aux règles de l'OMPI relatives à la passation de marchés, tout en s'assurant que la qualité des traductions sous-traitées reste conforme aux exigences. Des mesures de rationalisation pour limiter les volumes de documentation et de traduction ont également été adoptées.
3. Par la suite, le Secrétariat a fourni des informations sur les ressources disponibles au titre du programme 27 lors d'une session informelle du Comité du programme et budget (PBC) tenue en janvier 2011. Le présent document a été établi par le Secrétariat comme suite aux décisions prises par les assemblées en 2010 et aux discussions qui ont eu lieu aux sessions informelles du PBC tenues en janvier et en juin 2011.

4. Le présent document est structuré de la manière suivante : la section I est constituée de la présente introduction. La section II illustre la politique proposée en ce qui concerne la couverture linguistique par catégorie de documents, assortie d'un calendrier de mise en œuvre. La section III décrit le modèle opérationnel envisagé pour la mise en œuvre de la politique linguistique alors que la section IV donne une indication de la charge de travail supplémentaire et expose la stratégie de mise en œuvre ainsi que les ressources nécessaires. Les conclusions et recommandations sont présentées dans la section V.

II. POLITIQUE LINGUISTIQUE ET CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE PROPOSÉS

5. Le Secrétariat réaffirme sa volonté de mettre en œuvre d'ici la fin de 2015 une politique linguistique globale pour l'OMPI, couvrant les six langues officielles du système des Nations Unies, à savoir l'anglais, l'arabe, le chinois, l'espagnol, le français et le russe, pour les documents de réunion, les circulaires, les publications et le site Web. Il est proposé de poursuivre la mise en œuvre de cette politique selon les étapes indiquées ci-après.

A. Documentation des réunions de l'OMPI

Exercice biennal 2012-2013

6. Suite à l'extension initiale de la couverture en six langues de la documentation du SCCR et du SCT en 2011, le Secrétariat propose d'étendre, à compter du 1^{er} janvier 2012, la couverture en six langues à la documentation des comités restants de l'OMPI, à savoir le Comité permanent du droit des brevets (SCP), le Comité consultatif sur l'application des droits (ACE) et le Comité des normes de l'OMPI (CWS). Le tableau 1 ci-dessous indique la couverture linguistique actuelle et la couverture linguistique proposée, ainsi que les projections relatives aux volumes de traduction.

Tableau 1
Couverture linguistique de la documentation des comités de l'OMPI
(nombre estimatif de pages de traduction, non compris le texte source)

Comité	Couverture linguistique 2010-2011	Couverture linguistique proposée	Niveau de référence 2010-2011 (nombre estimatif de pages)	Politique proposée (Pages/Exercice biennal)	Charge de travail supplémentaire (Pages/Exercice biennal)
Comité du programme et budget (PBC)	ACEFRS	ACEFRS	7 770	7 770	0
Comité du développement et de la propriété intellectuelle (CDIP)	ACEFRS	ACEFRS	8 350	8 350	0
Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore (IGC)	ACEFRS	ACEFRS	11 480	11 480	0
Comité permanent du droit d'auteur et des droits connexes (SCCR)	ACEFRS ¹⁾	ACEFRS	5 495	7 850	2 355
Comité permanent du droit des brevets (SCP)	EFS	ACEFRS	3 668	9 170	5 502
Comité permanent du droit des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques (SCT)	ACEFRS ¹⁾	ACEFRS	2 100	3 000	900
Comité des normes de l'OMPI (CWS)	EFS	ACEFRS	368	920	552
Comité consultatif sur l'application des droits (ACE)	EFS	ACEFRS	728	1 820	1 092
Nombre total de pages de traduction			39 959	50 360	10 401

¹⁾ La traduction en arabe, en chinois et en russe a débuté en 2011

7. Au cours de l'exercice biennal 2012-2013, le Secrétariat propose également d'étendre la couverture en six langues à la documentation des organes principaux restants de l'OMPI (voir le tableau 2 ci-dessous).

Tableau 2
Couverture linguistique de la documentation des organes principaux de l'OMPI
 (nombre estimatif de pages de traduction, non compris le texte source)

ORGANES PRINCIPAUX (ORGANES DIRECTEURS)	Couverture linguistique 2010-2011	Couverture linguistique proposée	Niveau de référence 2010-2011 (nombre estimatif de pages)	Politique proposée (Pages/Exercice biennal)	Charge de travail supplémentaire (Pages/Exercice biennal)
Assemblée générale	ACEFRS	ACEFRS	8 520	8 520	0
Conférence de l'OMPI	EF	ACEFRS	1	5	4
Comité de coordination	EF	ACEFRS	186	930	744
Assemblée et Comité exécutif de l'Union de Berne	EF	ACEFRS	1	5	4
Assemblée de l'Union de Budapest	EF	ACEFRS	1	5	4
Assemblée de l'Union de La Haye	EFS	ACEFRS	168	420	252
Assemblée de l'Union de l'IPC	EF	ACEFRS	10	50	40
Assemblée de l'Union de Lisbonne	EFS	ACEFRS	88	220	132
Assemblée de l'Union de Locarno	EF	ACEFRS	1	5	4
Assemblée de l'Union de Madrid	EFS	ACEFRS	168	420	252
Assemblée de l'Union de Nice	EF	ACEFRS	1	5	4
Assemblée et Comité exécutif de l'Union de Paris	EF	ACEFRS	1	5	4
Assemblée de l'Union du PCT et Comité de coop. techn. du PCT	EF	ACEFRS	262	1 310	1 048
Assemblée du PLT	ACEFRS	ACEFRS	330	330	0
Assemblée du STLT	ACEFRS	ACEFRS	70	70	0
Assemblée de l'Union de Vienne	EF	ACEFRS	12	60	48
Assemblée du WCT	EF	ACEFRS	1	5	4
Assemblée du WPPT	EF	ACEFRS	1	5	4
Nombre total de pages de traduction			9 822	12 370	2 548

Exercice biennal 2014-2015

8. Au cours de l'exercice biennal 2014-2015, le Secrétariat propose d'étendre la couverture linguistique en six langues à la documentation des groupes de travail restants de l'OMPI (voir le tableau 3 ci-dessous).

Tableau 3
Couverture linguistique de la documentation des groupes de travail de l'OMPI
 (nombre estimatif de pages de traduction, non compris le texte source)

Groupe de travail	Couverture linguistique 2010-2011	Couverture linguistique proposée	Niveau de référence 2010-2011 (nombre estimatif de pages)	Politique proposée (Pages/Exercice biennal)	Charge de travail supplémentaire (Pages/Exercice biennal)
Groupe de travail sur le développement du système de Lisbonne (Appellations d'origine)	EFS	ACEFRS	852	2 130	1 278
Groupe de travail sur le développement juridique du système de Madrid concernant l'enregistrement international des marques	EFS	ACEFRS	772	1 930	1 158
Groupe de travail ad hoc de l'Union de Nice	EF	ACEFRS	432	2 160	1 728
Groupe de travail sur le réexamen de la règle 3.4) du règlement d'exécution du Traité de Singapour sur le droit des marques	EFS	ACEFRS	184	460	276
Groupe de travail intersessions (IWG) de l'IGC	ACEFRS ¹⁾	ACEFRS	660	1 100	440
Groupe de travail du Traité de coopération en matière de brevets	EF	ACEFRS	704	3 520	2 816
Comité d'experts de l'Union de l'IPC	EF	ACEFRS	262	1 310	1 048
Groupe de travail sur la révision de la CIB	EF	ACEFRS	22	110	88
Nombre total de pages de traduction			3 888	12 720	8 832

¹⁾ La traduction dans toutes les langues a débuté à la mi-2010 à la création de ce groupe de travail

9. Une fois le calendrier adopté, l'extension de la couverture linguistique au sein des comités et autres organes de l'OMPI sera répercutée dans l'article de leur règlement intérieur respectif consacré aux langues. Les secrétaires des organes respectifs ont été priés de prendre les mesures nécessaires pour étendre la couverture linguistique de toute la documentation connexe, conformément aux règlements intérieurs existants.

B. Publications et site Web de l'OMPI

10. Parallèlement à l'extension de la couverture linguistique pour les comités, groupes de travail et organes principaux, le Secrétariat a entamé des travaux, qu'il propose de poursuivre au cours des deux prochains exercices biennaux, en vue de diffuser les publications essentielles de l'OMPI, qui s'adressent à des acteurs spécialisés ainsi qu'au grand public, dans les six langues officielles des Nations Unies au moins.

11. En ce qui concerne le site Web de l'OMPI, qui existe depuis de nombreuses années dans les six langues officielles des Nations Unies, le Secrétariat a lancé un processus de restructuration et de modernisation. La première phase de ce processus, qui comprend une évaluation du site Web actuel fondée sur un audit approfondi et des études des besoins et des aspirations des utilisateurs, devrait être achevée au cours du premier semestre de 2012. Cette phase sera suivie de la mise en œuvre graduelle des changements recommandés pour répondre aux besoins des utilisateurs, parallèlement à l'élaboration d'une politique linguistique pour le site Web. L'objectif est de disposer d'un site Web entièrement remanié d'ici la fin de 2012 et d'une couverture linguistique étendue d'ici l'exercice biennal 2014-2015.

III. MODÈLE OPÉRATIONNEL POUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE LINGUISTIQUE

12. Le Secrétariat a revu son modèle opérationnel pour la prestation de services de traduction pour les documents de réunion et autres. Ce modèle repose sur une double approche pour traiter le volume de travail supplémentaire de manière économique sans sacrifier la qualité. Premièrement, il reconnaît la nécessité de maintenir dans chaque langue un noyau de réviseurs et de traducteurs chevronnés, fonctionnaires de l'Organisation, afin de gérer les flux de traduction, d'assurer le contrôle de la qualité, de définir les priorités de travail, d'assurer la traduction des documents les plus importants et de répondre aux besoins immédiats des réunions en cours. Deuxièmement, il vise à accroître le pourcentage de traductions sous-traitées afin d'atteindre une meilleure rentabilité tout en maintenant la qualité grâce à des critères stricts.

13. Selon ce modèle, le Secrétariat propose de porter le volume traduction sous-traité de 30% en 2008-2009 à environ 45% en 2012-2013 en moyenne sur l'ensemble des langues. En fonction des progrès réalisés, de l'expérience acquise et des ressources disponibles, le Secrétariat pourrait envisager d'augmenter encore la part de la sous-traitance en 2014-2015.

IV. CHARGE DE TRAVAIL ESTIMÉE, STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE ET RESSOURCES NÉCESSAIRES

14. Ainsi qu'il ressort des tableaux 1 et 2, la mise en œuvre de la politique proposée pour assurer la couverture dans les six langues de la documentation de tous les comités et organes principaux de l'OMPI au cours de l'exercice biennal 2012-2013 générera un volume de travail supplémentaire estimé à 12 949 pages par an par rapport au niveau de référence de 2010-2011 pour ces catégories de documents.

15. Pour l'exercice biennal 2014-2015, il y aura une augmentation supplémentaire estimée à 8832 pages de traduction par an pour la documentation des réunions de groupes de travail de l'OMPI, ainsi qu'il ressort du tableau 3.

16. En outre, l'extension de la couverture linguistique des publications et la révision du site Web de l'OMPI entraîneront des augmentations supplémentaires des volumes de traduction au cours des deux prochains exercices biennaux.

17. En conséquence, le volume total des travaux de traduction, exprimé en nombre de pages de traduction, devrait passer d'un nombre attendu de 85 000 pages en 2010-2011 à 100 000 en 2012-2013, puis à 110 000 en 2014-2015. Ce volume de travail supplémentaire sera absorbé par un renforcement de la traduction extérieure, 45 000 pages de traduction environ (sur un total prévu de 100 000, soit 45%) étant sous-traitées au cours de l'exercice biennal 2012-2013. Le tableau ci-dessous contient les estimations relatives à la répartition de la charge de travail par langue.

Tableau 4
Répartition estimative de la charge de travail par langue
(en nombre de pages)

Type de travail	2008-2009 (nombre réel)						2010-2011 (estimation)						2012-2013 (estimation)						2014-2015 (estimation)					
	A	C	E	F	R	S	A	C	E	F	R	S	A	C	E	F	R	S	A	C	E	F	R	S
A. Documentation pour les réunions de l'OMPI																								
i) Organes principaux	1 326	1 326		2 324	1 236	1 869	1 784	1 784		2 474	1 784	1 996	2 474	2 747		2 474	2 474	2 474	2 474	2 474		2 474	2 474	2 474
ii) Comités permanents	5 547	5 547		11 091	5 547	11 091	6 605	6 605		10 072	6 605	10 072	10 072	10 072		10 072	10 072	10 072	10 072	10 072		10 072	10 072	10 072
iii) Groupes de travail	10	10		2 100	509	10	396	396		2 456	396	1 036	396	396		2 456	396	1 036	2 544	2 544		2 544	2 544	2 544
Sous-total A	6 883	6 883	0	15 515	7 382	12 970	8 785	8 785	0	15 002	8 785	13 104	12 942	12 942	0	15 002	12 942	13 582	15 090	15 090	0	15 090	15 090	15 090
B. Publications							500	500		300	500	300	800	800		300	800	300	800	800		300	800	300
Sous-total A + B	6 883	6 883	0	15 515	7 382	12 970	9 285	9 285	0	15 302	9 285	13 404	13 742	13 742	0	15 302	13 742	13 882	15 890	15 890	0	15 390	15 890	15 390
C. Autres				25 000						28 000						30 000						32 000		
Total				74 633						84 561						100 410						110 450		
% estimé de sous-traitance				30%						35%						45%						À déterminer		

Le tableau 4 indique aussi les estimations relatives au pourcentage de sous-traitance. Il convient de noter que, le gros des textes sources pour les réunions étant en anglais, le faible volume de traduction en anglais pour ces réunions n'est pas indiqué en détail. Toutefois, le volume de travail de la section anglaise de traduction, estimé à quelque 8300 pages pour l'exercice biennal 2010-2011, a été incorporé à la ligne C ("Autres"). Il est rappelé que la catégorie "Autres" comprend également la traduction des documents administratifs, des lois et traités, du site Web de l'OMPI et des documents de l'UPOV. Ainsi qu'il a été indiqué précédemment (document A/48/11), le coût moyen par page de traduction s'élevait à 213 francs suisses en 2008-2009, chiffre qui sera actualisé compte tenu de l'accroissement des taux de sous-traitance à l'avenir.

18. Afin de s'assurer que l'augmentation des volumes de sous-traitance pourra être absorbée, le réseau de prestataires de traductions extérieurs sera élargi. À cet effet, le Secrétariat a commencé à inviter les traducteurs compétents de toutes les régions à envoyer leur CV, à titre de première étape d'une procédure de sélection et d'essai. La méthodologie globale est régie par des principes de gestion de la qualité visant à établir une approche structurée pour assurer, et améliorer, la qualité. La notion de "qualité à la source" est appliquée, en veillant à ce que la qualité soit intégrée dès les premières étapes du processus, à commencer par le recrutement de traducteurs compétents grâce à des procédures rigoureuses d'examen, d'entretien et d'évaluation, y compris des tests en ligne. Les traductions sont vérifiées par les réviseurs internes sur la base d'un certain nombre de paramètres qualitatifs tels que précision, exhaustivité, correction du point

de vue terminologique, lisibilité, style, fiabilité, etc., afin de garantir un niveau de qualité acceptable. Un retour d'information est communiqué aux traducteurs dans le cadre d'une formation visant à améliorer leurs qualifications et leur connaissance du sujet et à renforcer l'intégration de la qualité dans le processus de traduction. Cette repose sur un échange direct avec le traducteur et l'établissement d'une bonne relation professionnelle. Les avantages qui en découleront seront une amélioration de la qualité de la traduction et une réduction de la nécessité de vérifier et de réviser les traductions de manière approfondie, d'où une amélioration du rapport coût-efficacité. De nombreux autres éléments entrent en compte dans la chaîne de qualité, notamment la qualité des documents sources, les références disponibles pour les nouveaux documents, l'utilisation optimale des outils de traduction automatique et l'application de procédures de travail efficaces. En outre, le Secrétariat lancera, avant la fin de 2011, un appel d'offres international conformément aux règles de passation de marchés de l'OMPI en vue de recenser dans toutes les régions des bureaux de traduction à même d'assurer des services de traduction répondant aux critères de l'OMPI.

19. En ce qui concerne les ressources humaines et financières, la répartition par langue du personnel de la catégorie des administrateurs (chefs de section, traducteurs et réviseurs) pour l'exercice biennal 2012-2013 est indiquée dans le tableau ci-dessous.

Tableau 5
Répartition du personnel par section de traduction au 30 juin 2011

2011	Traducteurs permanents (y.c. chefs, réviseurs)	Traducteurs temporaires (EPT)	Total (EPT)
Section arabe de traduction	3	2	5
Section chinoise de traduction	3	2	5
Section anglaise de traduction	1,5	0,5	2
Section française de traduction	8	0,5	8,5
Section russe de traduction	2	2	4
Section espagnole de traduction	5	2	7
Total	22,5	9	31,5

EPT = Équivalent plein temps

Les dépenses de personnel s'élèveraient à quelque 16 millions de francs suisses, y compris les coûts liés au personnel de direction, au personnel administratif, au personnel d'appui et au personnel de la section d'interprétation. L'accroissement de la sous-traitance représenterait une augmentation de 1,5 million de francs suisses des dépenses autres que les dépenses de personnel.

20. Ces montants ont été intégrés dans le programme et budget pour 2012-2013 sous le programme 27 (Services de conférences et services linguistiques). Toutefois, dans la mesure où les données présentées dans le document soumis au PBC concernant le programme 27 sont agrégées (pour les services linguistiques, les services de conférences, les services d'impression et de publication, les services de gestion informatisée du courrier et des archives et les services d'expédition du courrier), l'attention des États membres est appelée sur les informations financières supplémentaires figurant dans les tables 6 et 7 ci-dessous.

21. Le tableau 6 indique le budget proposé pour chacune des cinq unités budgétaires du programme 27 pour l'exercice biennal 2012-2013 par rapport au budget 2010-2011 après virements. Pour chacune de ces unités, les données sont ventilées entre dépenses de personnel et autres dépenses.

Tableau 6
Programme 27- Budget par unité de programme

Unité de programme	budget 2010-2011 après virements			budget 2012-2013			Différence
	personnel	autres	Total	personnel	autres	Total	
Services de conférences	9 421	3 572	12 993	4 890	900	5 790	
- Gestion informatisée du courrier et des archives*			0	2 445	100	2 545	
- Services d'expédition du courrier*			0	1 453	1 590	3 043	
Services de production des publications	3 787	2 872	6 659	3 186	2 550	5 736	
Services linguistiques	15 548	2 501	18 049	16 117	4 010	20 127	
TOTAL	28 756	8 945	37 701	28 090	9 150	37 240	98,78%

* figurait sous Services de conférences en 2010-2011

22. Ainsi qu'il ressort du tableau 6, alors que le budget global du programme 27 proposé pour 2012-2013 (37 241 000 francs suisses) est pratiquement stable par rapport au budget 2010-2011 après virements (37 702 000 francs suisses), le budget proposé pour les services linguistiques en 2012-2013 (20 127 000 francs suisses) est supérieur de 12% au budget correspondant de l'exercice biennal en cours.

23. Le tableau 7 donne une vue plus détaillée de la répartition du budget des services linguistiques par catégorie de dépense.

Tableau 7
Services linguistiques : Budget par catégorie de dépense

Catégorie de dépense	A	B	C	
	Budget 2010-2011 après virements	Budget 2012-2013 proposé	Différence B - A	
Dépenses de personnel				
Traitements	12 582	13 308	726	
Prestations sociales	-	-	-	
Agents temporaires et titulaires de contrats de travail spécial	2 950	2 809	-141	
Stagiaires	16		-16	
Total Dépenses de personnel	15 548	16 117	569	4%
Autres dépenses				
Missions de fonctionnaires	20	10	-10	
Conférences	-		-	
Autres services contractuels	2 406	3 850	1 444	
Locaux et entretien	-		-	
Communications et autres	16		-16	
Mobilier et matériel	50		-50	
Fournitures	9	150	141	
Total Autres dépenses	2 501	4 010	1 509	60%
Total	18 049	20 127	2 078	12%

24. L'augmentation globale de 12% envisagée dans le budget proposé pour les services linguistiques en 2012-2013 vise à tenir compte de l'augmentation de 18% du nombre de pages de traduction prévue dans le calendrier de mise en œuvre proposé pour la politique linguistique (voir les paragraphes 6, 7, 8 et 17).

25. Si la présente proposition de politique linguistique porte essentiellement sur les six langues officielles des Nations Unies, le Secrétariat tient à souligner que la question du portugais n'a pas été oubliée. Ainsi qu'il est indiqué dans le document présenté aux assemblées en 2010, les assemblées des États membres ont demandé à leurs sessions de 2000 que le portugais soit davantage utilisé à l'OMPI (document WO/GA/26/10). Depuis lors, le portugais a été accepté comme langue "passive" à l'Assemblée générale de l'OMPI, ce qui signifie que les déclarations peuvent être prononcées en portugais et interprétées dans les autres langues. De même, les documents soumis en portugais seront traduits dans les autres langues. En outre, d'autres documents ont été diffusés en portugais, notamment une dizaine de cours d'enseignement à

distance pour l'Académie de l'OMPI et une vingtaine de publications de l'OMPI, dont certains traités et règlements, tels que le PCT. Plus récemment, plusieurs lois de propriété intellectuelle rédigées en portugais ont été traduites en anglais en vue de leur inclusion dans la collection des lois Wipo LEX.

26. Le Secrétariat souhaite appeler l'attention sur l'introduction prévue de l'enregistrement numérique des réunions de l'OMPI et sur la situation actuelle concernant la diffusion sur le Web, qui feront l'objet d'un document distinct soumis au PBC.

V. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

27. Le présent document a été établi par le Secrétariat à titre de deuxième contribution à la mise en œuvre d'une politique linguistique globale qui, outre la documentation des réunions des comités de l'OMPI faisant l'objet du document A/48/11, englobe à présent tous les comités, organes principaux et groupes de travail. Il est également question des besoins linguistiques relatifs aux publications et au site Web de l'OMPI.

28. Sur la base de l'analyse figurant dans le présent document, le Secrétariat soumet à l'attention des États membres les propositions suivantes :

- a) la couverture linguistique de la documentation des réunions des organes principaux, comités et groupes de travail de l'OMPI, ainsi que des publications essentielles et des nouvelles publications, sera étendue aux six langues officielles des Nations Unies (anglais, arabe, chinois, espagnol, français et russe) de manière progressive à partir de 2012 (comme indiqué dans la section II ci-dessus) et sous réserve de l'approbation des ressources proposées dans le projet de programme et budget pour 2012-2013 ou, le cas échéant, le projet de programme et budget pour 2014-2015, le calendrier de mise en œuvre dépendant de l'approbation de ces documents;
- b) les besoins en matière de traduction pour le site Web de l'OMPI seront examinés de manière plus approfondie parallèlement à la restructuration dudit site Web.

29. Le *Comité* du programme et budget est invité

i) à prendre note des informations figurant dans le présent document; et

ii) à recommander aux assemblées des États membres de l'OMPI l'adoption des propositions figurant dans la section V ci-dessus.

[L'annexe suit]

ANNEXE

Paragraphe de décision – Politique linguistique – Assemblées 2010 (paragraphe 250 du document A/48/26)

“Les assemblées des États membres de l’OMPI

- "i) ont pris note avec satisfaction des informations contenues dans le document WO/PBC/15/9, qui constituent un pas en avant vers la mise en place d'une politique linguistique à l'OMPI;*
- "ii) ont demandé au Secrétariat d'augmenter la part des traductions sous-traitées, en particulier vers les régions/pays en développement, conformément aux règles de l'OMPI relatives à la passation des marchés, de prendre les mesures nécessaires pour vérifier que la qualité des traductions sous-traitées est satisfaisante, et de présenter au comité, à sa prochaine session, des informations sur les économies que peut permettre cet accroissement de la sous-traitance;*
- "iii) ont demandé au Secrétariat d'établir des critères rigoureux en ce qui concerne les options de sous-traitance;*
- "iv) ont salué les mesures prises par le Secrétariat pour mettre en place un système d'enregistrement électronique des délibérations, et progressivement, la diffusion des délibérations sur le site Web de l'OMPI, et ont demandé que cette solution soit étendue à toutes les réunions officielles de l'OMPI;*
- "v) reconnaissant que des documents de travail plus concis faciliteraient les délibérations, ont approuvé la proposition faite par le Secrétariat de réduire encore la longueur moyenne des documents de travail, étant toutefois entendu que cette nouvelle réduction ne constituerait pas une exigence obligatoire mais une indication de principe, et que, alors que la qualité des informations devrait être garantie, cette réduction ne s'appliquerait pas aux documents communiqués au Secrétariat par les États membres;*
- "vi) ont adopté la proposition formulée par le Secrétariat aux paragraphes 40 et 41 du document WO/PBC/15/9 (selon laquelle les documents exceptionnellement volumineux et les documents d'appui (études, enquêtes) demandés par certains comités ne seront disponibles que dans la langue originale et seront assortis d'un résumé établi par le Secrétariat dans les six langues), étant toutefois entendu que, si un État membre ou un groupe d'États membres exprimait un intérêt particulier pour l'un de ces documents, le Secrétariat traduirait l'intégralité du texte dans la langue demandée;*
- "vii) ont noté avec satisfaction que, en mettant immédiatement en application les dispositions des alinéas v) et vi) ci-dessus, le Secrétariat pourra étendre l'offre linguistique aux six langues officielles de l'ONU (anglais, arabe, chinois, espagnol, français et russe) pour la documentation du SCCR et du SCT à partir du 1er janvier 2011. Il est entendu que, dans un premier temps, il est proposé d'étendre cette offre aux autres comités de l'OMPI, ainsi qu'il est indiqué dans le document WO/PBC/15/9, en 2012. Si des ajustements de ressources sont rendus nécessaires par la mise en œuvre de la nouvelle politique, ces ajustements seront pris en compte dans le projet de programme et budget pour 2012-2013 après examen par le PBC;*
- "viii) ont noté que les ajustements de ressources nécessaires pour commencer à étendre, à partir de 2012, l'offre linguistique aux comités de l'OMPI, selon les précisions figurant dans l'alinéa vii) ci-dessus et dans le document WO/PBC/15/9, ainsi qu'aux groupes de*

travail, seront examinés dans le cadre du processus d'établissement du programme et budget pour 2012-2013. Afin de faciliter les débats dans le cadre de ce processus, le Secrétariat fournira dans un premier temps, d'ici au 25 novembre 2010, des informations détaillées sur les ressources actuellement disponibles au titre du programme 27. Le président ou le vice-président du PBC organisera, dans le cadre de ce processus, une réunion de consultation informelle d'une demi-journée consacrée uniquement à cette question dans la perspective de la session extraordinaire que tiendra le PBC en janvier 2011 en vue de cerner clairement les incidences financières de la mise en œuvre de la nouvelle politique. À partir des informations financières fournies par le Secrétariat, une décision concernant l'extension de l'offre linguistique aux groupes de travail sera prise au cours de la prochaine session officielle du PBC en 2011;

- "ix) ont décidé que les progrès réalisés dans l'application de la nouvelle politique et la poursuite de la mise en œuvre de la décision prise en 2000 par les assemblées des États membres de l'OMPI (paragraphe 14 du document WO/PBC/15/9) seront examinés pendant la prochaine session formelle du PBC en 2011, en vue de formuler des recommandations à ce sujet à l'intention de l'Assemblée générale de l'OMPI qui se réunira en septembre 2011;*
- "x) ont noté que l'extension de l'offre linguistique aux comités de l'OMPI serait prise en compte dans la partie des règles de procédure des différents comités de l'OMPI qui est consacrée aux langues."*

[Fin de l'annexe et du document]